

Image not found or type unknown



Nuisance visuelle crée par le voisin

Par **xelath**, le **10/04/2008** à **14:42**

Bonjour,rnrnNous avons un appartement au 2ème étage et une belle vue sur la mer(Raison essentielle de l'achat). Notre voisin vient d'installer une antenne avec bras telescopique devant la fenêtre principale. Son toit étant en contre bas de notre fenetre.rnrnIl est evident que cette démarche a été volontaire. De plus les possibilités de mettre cette antenne sur une autre partie de son toit sont grandes.rnrnExiste t il une loi pouvant contrecarrer cette action?rnrnMerci de votre aide.